

Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV.N° 28

Réunion du 28/03/2019 2018 à 10 h

ASSISTENT : Messieurs Gérard GONZALEZ ; Christophe BALLOT (Agent de développement) Andrée BRESSOLLES, Florence MELET, Georges GOIZE

« Sous réserve de validation par le Comité Directeur »

La commission s'est réunie à ce jour pour débattre sur le dossier discipline du PV n°8 en date du jeudi 21 mars 2019 sur le dossier 18/19.07.02 (affaire MAZERES).

La CDOCC décide, suite à la commission de discipline, aucune rencontre de lever de rideau n'aura lieu sur le terrain de Mazères. De ce fait, les rencontres du championnat de l'équipe 2 jusqu'à la fin de la saison 2018-2019 prévues à 18H00 sont reportées au DIMANCHE 15H00.

Cette décision est à effet immédiat.

Pour la dernière journée du 26 mai 2019 la rencontre D2 (MAZERES 2 / RIEUX 2) devra être programmée sur le terrain du COULOUMIER à 15H00.

En cas de refus de ce terrain, le club de Mazères devra se trouver un terrain de replis (même jour et même horaire).

Aucune dérogation ne sera faite pour modifier cette dernière journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Par le secrétaire général, G.GONZALEZ

Rédactrice : Florence MELET

